



MAIRIE DE
GUESNAIN
(NORD)

**ARRETE TEMPORAIRE PORTANT AUTORISATION
D'OCCUPATION DU DOMAINE PUBLIC**

Arrêté de Police N° 69/2020 du 06 octobre 2020 (ST)

Le Maire de la Commune de GUESNAIN

Vu l'article L.2212-2 du Code Général des collectivités
Territoriales

Vu la demande écrite formulée par le groupe SIA HABITAT
Considérant qu'il a lieu de prendre toutes les mesures de nature
à assurer le bon ordre et la sécurité lors de l'installation
temporaire d'un véhicule « agence mobile » **pour les mois
d'octobre 2020 à mai 2021.**

ARRETE

ARTICLE 1

Le groupe SIA HABITAT est autorisé à installer temporairement
le jeudi 22 octobre 2020 ainsi que les jeudis 11 mars et 20 mai
2021 un véhicule « agence mobile » sur un emplacement lui
étant exclusivement réservé entre le N°64 et 98 de la place Jean
Louis Chrétien de 14h à 16h00.

ARTICLE 2

Le groupe SIA HABITAT veillera à laisser les lieux en parfait état
de propreté après son départ.

ARTICLE 3

Le groupe SIA HABITAT 67 Avenue des Potiers 59506 Douai
Monsieur le Commissaire Divisionnaire, Chef de District de
Police de DOUAI

Monsieur le Commissaire de Police de SIN LE NOBLE sont
chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent
arrêté

Fait à GUESNAIN, le 06 octobre 2020

Le Maire,
Maryline Lucas

